

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PROSIMAR

Vendredi 3 août 2007 à 10 heures

Salle du Moulin d'Argent

44380 - PORNICHET

109 adhérents sont présents (76) ou représentés (33).

Des Associations de protection de l'environnement de Pornichet étaient représentées :

- Association pour la protection du Site du Vieux Pornichet et son ancien port : M. Champion
- Association du Cadre de Vie de Pornichet Centre et Ouest : M. Delcamp
- Les Sirènes du Patrimoine : M. Rabiller
- Association Qualité de Vie : M. Macé

Le Président Alain Doré ouvre la séance à 10 heures 05 en remerciant son prédécesseur Maxime Labarbe, ainsi que Mme Bernadette Damien qui ont été nommés respectivement Président d'honneur et Vice-Présidente d'honneur.

M. Labarbe a été élu au Conseil de Prosimar en 1985 et nommé Président en 1986 : il a donc exercé cette fonction avec une grande compétence pendant 20 ans. Mme Damien a été élue au Conseil en 1978 et nommée Vice-Présidente en 1982, puis plus tard elle prit en charge le secrétariat : elle est aujourd'hui la mémoire de PROSIMAR. L'un et l'autre sont chaleureusement applaudis.

Comme chaque année, PROSIMAR a invité à cette AG :

- Monsieur le Maire, M. Allaire Premier-adjoint et Mme N. Falourd conseillère Municipale déléguée aux Associations, qui n'ont pas répondu ;
- les associations de protection de l'environnement de Pornichet

Le Président remercie les représentants des Associations, Mme Jussier et M. de la Fouchardière qui ont la double qualité d'élus municipaux et d'adhérents, et nos adhérents pour leur présence.

1 - RAPPORT MORAL

Le Rapport d'activités est présenté par Alain Doré, Président, Hervé Jamet, Vice-Président Délégué, et Catherine Fillion Vice-Présidente. Il est exposé en 5 points, recouvrant à la fois l'activité de 2006 et celle de 2007 jusqu'à ce jour :

1.1 Organisation de PROSIMAR (Alain Doré) :

Le Conseil est formé de 21 membres ainsi que des 2 membres d'honneur. Il s'est réuni 5 fois en 2006 et 3 fois en 2007. Un fichier informatique des adhérents a été constitué qui permet le suivi analytique de l'implantation locale, ainsi que l'édition personnalisées des attestations fiscales. Sa mise à jour a subi quelques erreurs, et le président présente ses excuses aux adhérents ayant reçu une relance injustifiée. Le site internet trouve progressivement son rythme. Un dépliant a été réalisé et adressé à tous les adhérents pour servir de support au recrutement de nouveaux membres. Enfin, de nouveaux moyens de communication sont en préparation...

1.2 Loi Littoral – DTA – SCoT – schéma de secteur CARENE (Catherine Fillion)

L'ensemble de ces textes sont les références légales, administratives et règlementaires qui nous permettent de protéger le Site et l'Environnement de Ste Marguerite de Pornichet. Il est d'abord rappelé leurs liens hiérarchiques et l'exigence correspondante de cohérence. Nous sommes intervenus avec succès lors de l'enquête publique du SCoT pour y faire ré-intégrer la coupure d'urbanisation N°39, dite de Ste Marguerite, entre Pornichet et St Marc / Mer. Le schéma de secteur de la CARENE est encore en cours d'élaboration, ce qui justifierait un report de l'adoption du projet de PLU à l'année prochaine. On rappelle aussi que la commune de PORNICHET est concernée par le site inscrit de la Côte des Iles (site n° 36), qui s'inscrit entre le trait de côte et la R.D. 292. et que la définition des Espaces Proches du Rivage (EPR) va bien au-delà de la RD 292 et couvre tout Ste Marguerite.

L'extension limitée de l'urbanisation des espaces proches du rivage... doit être justifiée et motivée, dans le plan local d'urbanisme, selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau. Toutefois, ces critères ne sont pas applicables lorsque l'urbanisation est conforme aux dispositions d'un schéma de cohérence territoriale ou d'un schéma d'aménagement régional ou compatible avec celles d'un schéma de mise en valeur de la mer. En l'absence de ces documents, l'urbanisation peut être réalisée avec l'accord du représentant de l'Etat dans le département. Cet accord est donné... après avis de la commission départementale des sites appréciant l'impact de l'urbanisation sur la nature. .. Le plan local d'urbanisme doit respecter les dispositions de cet accord. En dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage...

Il est donc essentiel pour PROSIMAR d'être en relation avec le Préfet de Loire-Atlantique et l'Association qui nous représente à la Commission des Sites.

1.3 Collectif des Associations (Hervé Jamet)

2006

- Juin: signature d'une charte d'éthique
- Décembre: Communiqué de presse suite aux «Réunions Citoyennes»

2007

- Février: participation au groupe de travail HIPPOCAMPE du Conseil de Développement de la CARENE
- Mai: Courrier au maire de Pornichet pour demander le report du PLU
- 06 juin: réponse négative du Maire
- 22 juin: présentation à la Presse du tract : les conséquences irrémédiables du PLU
- 23-29 juin: distribution massive du tract
- 29 juin: réunion publique d'information à l'ancienne mairie
- juillet: entretiens avec le Commissaire-Enquêteur et remarques sur le registre

L'Habitat:

Objectif : -Construire 200 logements / an d'ici 2015

Moyens : -suppression du minimum parcellaire
-suppression du COS
-augmentation des hauteurs de construction

Conséquences : -augmentation de la population de 50% en 10 ans
-densification tous azimuts
-déplacement d'une école, de la poste, des tennis
-suppression de parkings en centre ville

Propositions : -un accroissement maîtrisé de la population
-le retour à une réglementation moins laxiste

La valorisation du Patrimoine:

Objectif: -valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager de type balnéaire

Moyens: - création d'une zone UBp avec des règles spécifiques:
* suppression du retrait obligatoire en limite séparative
* doublement du coef. d'emprise au sol
* division par 2 du coef. d'espaces verts

Conséquences: -disparition progressive du patrimoine paysager
-construction de collectifs à la place de maisons individuelles

Propositions: -retour au minimum aux anciennes règles du POS
-élargissement de la zone UBp amendée

Transports et déplacements

Objectif: - favoriser les déplacements "doux" et éviter l'automobile

Moyens: - création de pistes cyclables
- diminution de la largeur des voies
- déplacement des parkings en périphérie du centre-ville
- valorisation du transport collectif

Conséquences: - saturation des entrées et sorties de ville (ex: rond point de l'hippodrome)

- raréfaction du stationnement en ville (ex: Place du 8 mai et Bd de la République)
 - diminution de la fréquentation commerciale (ex: marché et commerces)
- Propositions:*
- revoir le plan de circulation
 - augmenter l'offre des transports collectifs

La gestion hydraulique

- Objectif:* - réduire la surface des zones inondables
- Moyens:* - création de 3 nouveaux bassins de rétention
- modification de la station de pompage
- Consequences:* - densification aux abords de l'hippodrome
- risques potentiels d'inondation
- Propositions:* - création de bassins complémentaires avec capacité mini de 60 000 m3
- inverser les zones à urbaniser en priorité

1.4 Projet de PLU (Alain Doré & Hervé Jamet)

- Juillet 2005 réponse de PROSIMAR au document préliminaire communiqué par la Mairie
- Avril 2006 réunion à la Mairie, demande d'évaluation environnementale par PROSIMAR
- Mai-Juin 2007 Groupe de travail PROSIMAR
- Juin-Juillet 2007 6 réunions d'information à la Chapelle de Ste Marguerite (>150 personnes)

Ce que demande PROSIMAR :

- 1- réaliser une évaluation environnementale avant d'arrêter le PLU
- 2- revoir les règles de densification sur le secteur vert de Ste Marguerite ; édicter de véritables règles de protection en zone UBP
- 3- étendre la zone UBP
- 4- prévoir une politique de reboisement des espaces tant publics que privés.

Al. Doré présente le projet de PLU et H. Jamet sa comparaison avec le POS. Présentation de photos aériennes (IGN). Zone ULh de la Colonie de la SNCF ; Parcelle AP31 en bordure des Jaunais

1.5 Divers (Alain Doré)

Contentieux Avenue Adélaïde : le Tribunal Administratif annule (mars 2007) les permis de construire à la demande de PROSIMAR pour défaut de procédure suite à un recours datant de 2005 ! Décision trop tardive et sans effet pratique réel.

Ker Juliette : les préfabriqués sont restés en place dans l'attente d'un permis de construire. PROSIMAR avait alerté le Procureur du Tribunal de St Nazaire...

2 - RAPPORT FINANCIER

Le nombre de cotisants évolue positivement de 209 en 2005, 251 en 2006, et 283 à ce jour, avec une prévision largement supérieure à 300 en 2007.

En 2006, M. Hocdé étant trésorier, les recettes se sont élevées à 5.350,81€ et les dépenses à 1.773,26 €, soit un excédent de 3.577,55 € Au 31/12/06, l'avoir était de 26.127,62 €

Au 31/06/07, MM Suard et Garnier étant trésoriers, l'avoir était de 25.996,96 €, soit un déficit semestriel de 130,66 €

3 – COTISATIONS 2008

Le Conseil propose :

Cotisation simple:	15 €	(5 € après déduction fiscale)
Cotisation couple / famille:	21 €	(7 €)
Cotisation soutien:	42 €	(14 €)
Cotisation Personne Morale:	30 €	

4 - VOTE DES RESOLUTIONS :

Résolution n°1 :

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral du Conseil d'Administration

Adoptée à l'unanimité

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice 2006, et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'année 2006

Adoptée à l'unanimité

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale ordinaire fixe le montant des cotisations 2008 comme suit:

Cotisation simple:15 € Cotisation couple / famille:21 € Cotisation soutien:42 €
Cotisation Personne Morale:30 €

Adoptée à l'unanimité

Mme Rochette et le Dr Ronchi (qui doit renoncer faute de disponibilité suffisante) ont été cooptés en remplacement de Mme Damien et de M. Labarbe

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale élit Mme Monique ROCHETTE au Conseil d'Administration: son mandat prendra fin en 2012.

Adoptée à l'unanimité

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des administrateurs M. Hervé JAMET, M. Guy MAIER, Dr Yves SORIN, Mme M.-Madeleine RELLIET, et M. Roger ROUX, jusqu'en 2014.

Adoptée à l'unanimité

Un poste d'administrateur reste à pourvoir

QUESTIONS DIVERSES DES ADHÉRENTS :

1-quel est l'objectif en terme de développement économique de la Municipalité de Pornichet: développement durable ou résidences secondaires? *C. FILLON répond que la Municipalité semble miser sur un développement axé sur l'économie résidentielle.*

2-est-ce normal qu'un collectif de 17 logement se construise avenue du Littoral? *H. JAMET répond que le permis de construire a été accepté. Toutefois, il apparaît que sur ce dossier, Prosimar n'a pas été alerté par ses adhérents et qu'il s'agit d'un exemple flagrant de la vigilance que nous devons tous avoir sur toute action de construction qui s'initie. Le cas échéant, il ne faut pas hésiter à contacter et informer le bureau de Prosimar. C'est également un rappel de la vigilance que nous devons avoir sur le PLU.*

3-qu'en est-il du lotissement des Cupressus. *C. FILLON répond que Prosimar a obtenu l'annulation de l'extension du POS. Un expert forestier était intervenu pour faire un relevé du patrimoine forestier dans ce coin. Le lotisseur doit attendre le PLU et il se peut que la situation évolue.*

4-sur la base de quel acte administratif le PLU sera-t-il applicable? (risque d'une avalanche d'acceptation de permis de construire le moment venu). *C. FILLON répond que le PLU devient applicable dès le premier jour d'affichage par la Mairie et donc les permis de construire déposés pourront être délivrés «dans la foulée».*

5-le PLU peut-il être modifié par une nouvelle équipe municipale. *Réponse d'H. JAMET: oui, mais cela prend au moins 1 an car toute la procédure est à appliquer.*

6- Canalisation sur la plage : pourrait-on demander aux services d'hygiène une analyse des eaux quand elles s'écoulent, et aussi du sable environnant imprégné de celles-ci ?

7- Les pistes cyclables doivent être « cyclables » : il ne faut pas que ce soit une succession de trous et de bosses sur le bas-côté des rues.

8- Avenue de Rangrais : le miroir près du camping GCU devrait être remplacé.

9- Pourquoi des Camping-cars s'installent-ils le week-end avenue de la Pierre-Percée ? ne pourrait-on pas installer un portique comme sur la pointe de Congrigoux ?

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 heures et invite les personnes présentes au verre de l'amitié.